

Maniement sécurisé des tronçonneuses par les horticulteurs

Aide-mémoire
433

Version:
Septembre 2023



Situation de départ

Cet aide-mémoire régit l'application du maniement de la tronçonneuse par les horticulteurs, mais n'aborde pas l'abattage des arbres. Les réalisations pour la formation dans le cadre des cours interentreprises ne concernent que l'option Paysagisme (partie intégrante du plan de formation). Par ailleurs, cet aide-mémoire s'appuie sur la liste de contrôle n°67033 de la Suva «Travailler avec une tronçonneuse» et la fiche thématique n°33062 de la Suva «Travaux à la tronçonneuse pour activité non forestière».

Principe

Le travail avec une tronçonneuse est réputé être particulièrement dangereux conformément à l'article 8 de l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA).

Art. 8 OPA Travaux comportant des dangers particuliers

¹ L'employeur ne peut confier des travaux comportant des dangers particuliers qu'à des travailleurs ayant été formés spécialement à cet effet. L'employeur fera surveiller tout travailleur qui exécute seul un travail dangereux.

Formation

Trois cours différents portant sur le maniement de la tronçonneuse sont proposés dans le secteur horticole:

1. Cours pour apprentis (paysagisme uniquement, composante CIE)
2. Maniement de la tronçonneuse, cours intensif
3. Maniement de la tronçonneuse, cours de base

Offre de cours JardinSuisse

Cours pour apprentis en paysagisme (CIE1a P)

Public cible:

Apprentis en paysagisme

Durée du cours:

2 jours (composante du cours de 4 jours «Entretien des espaces verts»)

Contenu du cours:

Formation avancée du maniement de la tronçonneuse et de la débroussailleuse (sous la tutelle et la surveillance d'un instructeur)

Contrôle des compétences:

Chaque apprenti obtient un certificat de compétences (théoriques et pratiques).

L'entreprise reçoit une confirmation de l'aptitude de l'apprenti à se servir sous tutelle/surveillance d'une tronçonneuse. L'acquisition de cette compétence est consignée dans le passeport de formation.

Âge minimum:

16 ans (composante du plan de formation Paysagisme).

Maniement de la tronçonneuse, cours intensif

Public cible:

Collaborateurs du secteur horticole jouissant d'une longue expérience dans l'utilisation pratique d'une tronçonneuse

Durée du cours: 1 journée**Admission:**

Vérification des compétences en interne. La personne de contact de la sécurité au travail trouvera la liste de contrôle des compétences pour le maniement de la tronçonneuse sous : www.jardintop.ch -> Chapitre 5 ->

Inventaire des phénomènes dangereux T13 Taille d'arbres et d'arbustes ou <https://www.jardinsuisse.ch/fr/themenFR/unsere-themen/arbeitsicherheit/>

Contenu du cours:

Lors de ce cours, les formateurs aborderont les bases de la sécurité au travail et de la prévention de la santé et proposeront des exercices pratiques de maniement de la tronçonneuse.

Contrôle des compétences:

Chaque participant passe un test de compétences (théoriques et pratiques).

L'acquisition de cette compétence est consignée dans le passeport de formation.

Âge minimum: 18 ans

Maniement de la tronçonneuse, cours de base

Public cible:

Collaborateurs du secteur horticole sans expérience pratique du maniement d'une tronçonneuse

Durée du cours: 2 jours**Contenu du cours:**

Formation avancée sur le maniement d'une tronçonneuse

Contrôle des compétences:

Chaque participant obtient un certificat de compétences (théoriques et pratiques).

L'acquisition de cette compétence est consignée dans le passeport de formation.

Âge minimum: 18 ans

La maîtrise de l'abattage des arbres requiert une formation de 5 jours minimum. Vous trouverez des informations utiles sur le site www.codoc.ch/fr/cours-buchérons/aperçu/